



## Plan stratégique de la CCAA

2014-2016

3<sup>ème</sup> projet

28/03/2014

Tamara Guirao-Espiñeira

Secrétariat Général de la CCAA

# Une Stratégie Urbaine pour l'Arc Atlantique

**Ce document se compose des sections suivantes:**

---

Contexte du document. L'agenda urbain européen.

Une stratégie urbaine pour l'Arc Atlantique.

1. Sujets à considérer: Vue générale:

---

1.1 Politique urbaine innovatrice

1.2 Les Villes Créatives

1.2 L'action économique et sociale dans les villes

1.3 Développement durable et croissance bleue

---

2. Le travail en réseau

3. Actions et calendrier

4. Le scénario d'analyse : Modèle Canvas

---

## **Contexte de ce document:**

### *Point de vue interne:*

La mission de la CVAA est définie par ses Chartes Fondatrices (la Déclaration de Rennes et la Charte de San Sébastian), ses statuts et son règlement intérieur.

Le Plan Stratégique 2011-2013 se focalisait sur le changement structurel, d'où que l'organisation interne de la CVAA ait été revue afin de rendre le réseau plus efficace. La CVAA est prête à aller plus loin dans sa propre identité, pour devenir une marque pour les villes de l'Arc Atlantique, un label qui offre plus de visibilité à ses fonctions comme voix et Forum Urbain de l'Arc Atlantique.

De plus, en 2013, l'Assemblée Générale de la CVAA a élu un nouveau Bureau Exécutif et il est nécessaire de faire une synthèse des propositions présentées par les Commissions Thématiques et la Présidence. De même, le premier projet de ce Plan a été adopté comme "Stratégie Cadre" et il nécessite des remarques qui le rendent plus tangible et opérationnel.

### *Point de vue externe:*

La CVAA devra jouer un rôle clé sur le futur Programme Espace Atlantique à partir de maintenant, aidant à mettre en pratique un programme de coopération sensible aux villes pour notre région géographique tout en facilitant la participation des villes de l'Arc Atlantique. Dans le même sens, la mise en œuvre de la stratégie Atlantique devrait être étroitement suivie par tous les réseaux Atlantiques, y compris le nôtre. L'objectif maritime de ladite Stratégie doit être entendu pas seulement comme une opportunité de revendiquer l'identité de notre espace mais aussi une étape vers une programmation entièrement territoriale, incluant effectivement la réalité urbaine, en suivant l'exemple des macro-régions de la Baltique et le Danube.

De même, le réseau des villes atlantiques doit identifier les opportunités dans de nouveaux programmes européens afin de canaliser les priorités exprimées par ses membres dans les différents documents de consultation et d'analyse. De plus, les documents essentiels, tels que les Accords d'Association, les "Villes de Demain" et les rapports de capitalisation d'URBACT à inclure dans la stratégie du réseau.

Enfin, ce Plan stratégique devrait tenir compte du fait que le nombre de réseaux de villes a fleuri dans un contexte d'austérité où la concurrence devient intense.

## **Agenda urbain européen :**

En Février 2014, le Forum des Villes de Demain eu lieu à Bruxelles, avec le lancement de la proposition "Un agenda urbain pour l'Union européenne » et une consultation sur ses objectifs et contenu.

Les Villes Atlantiques considèrent cette initiative comme essentielle car elle permet à la politique urbaine d'évoluer du discours à la mise en œuvre. Comme les fonctions stratégiques sont concentrés dans les villes et les zones urbaines, l'agenda urbain de l'UE devrait faciliter et assurer une plus grande participation des villes dans la mise en œuvre des politiques européennes. La politique urbaine de l'UE doit veiller à ce que les besoins urbains sont mieux pris en compte dans les politiques sectorielles de l'UE , et améliorer la coordination entre les secteurs .

Étant donné que le développement urbain intégré sera abordé très différemment dans les futurs programmes opérationnels régionaux, un plus de coordination sera fondamental pour assurer la cohérence globale.

Ce document est destiné à établir une stratégie complémentaire, en mettant l'accent sur l'identité, les attentes et les potentialités des Villes de l'Arc Atlantique.

Une amélioration de la coopération multi-niveaux entre les villes, les régions, les États membres et l'Union européenne, doit créer ce cadre de base, afin d'encourager la complémentarité et l'excellence territoriale et de promouvoir et de guider la compétitivité, l'émulation et l'intelligence des territoires, au service la stabilité, la prospérité économique et la cohésion sociale et territoriale du développement durable dans le monde entier. En ce sens, les réseaux créés par la volonté politique des autorités locales devraient être impliqués en tant qu'acteurs de la politique urbaine dans l'Union européenne.

Quelques mesures proposées pour la mise en œuvre de l'agenda urbain européen sont les suivants:

- ✓ Etat de l'art des programmes 2014-2020, son analyse et synthèse, en tenant compte des objectifs de développement urbain intégré et des stratégies territoriales et Europe 2020.
- ✓ Suivi et gestion de l'agenda par la Commission, avec co-pilotage des États membres, les régions et les autorités locales, soutenues par leurs réseaux.
- ✓ Renforcer le tripartisme et la collaboration entre la Commission - États membres - autorités régionales et locales, soutenues par leurs réseaux.

# Une stratégie urbaine pour l'Arc Atlantique.

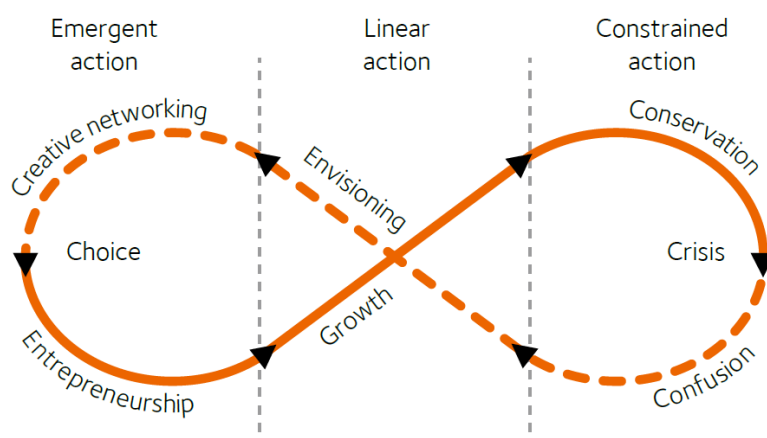
## 1. Sujets à considérer: Vue générale:

L'adhésion à la CVAA devrait servir à obtenir des compétences précieuses et un réseau de confiance. Ainsi, les Commissions Thématiques, dirigées par les villes de la CVAA, répondent à l'un des principaux objectifs du réseau, qui doit faciliter l'échange de bonnes pratiques et le renforcement des capacités afin de favoriser la concertation et des projets dans les rubriques ciblées. Les leaders sont responsables du bon déroulement des activités thématiques de la CVAA et d'encourager la participation des autres villes.

Les orientations définies en Assemblée Générale par des candidatures présentées au Bureau Exécutif ont permis l'identification de groupes thématiques essentiels, tels que:

- La politique urbaine innovatrice, l'approche générale que la présidence de La Corogne donne au réseau
- Les Villes Créatives, en charge de la ville de la Corogne (ad interim)
- L'action économique et sociale des villes, en charge de la ville d'Avilés
- Le développement durable et la croissance bleue, en charge de l'agglomération de Brest Métropole Océane.

### 1.1 La politique urbaine innovatrice



H. Schlappa, 2012, *Cyclical perspective on urban strategy development*, based on Mintzberg et al., 2009, p. 342

La situation actuelle conduit les villes à repenser leur planification pour optimiser les ressources et adapter leurs politiques à la stabilité budgétaire. Aujourd'hui, en ce qui concerne les villes atlantiques il est plus nécessaire que jamais de créer des modèles adaptés à leurs particularités, sur la base de leur expérience. On en arrive à l'idée de la ville atlantique comme une ville qui applique une politique urbaine innovatrice.

Comme axe transversal, la présidence aura pour objectif de travailler sur des questions telles que la régénération urbaine, l'efficacité énergétique et les bâtiments intelligents; les relations urbain-rural, la récupération des terres abandonnées et la redynamisation des centres; les villes intelligentes et l'agenda digital<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> <http://ec.europa.eu/digital-agenda/digital-agenda-europe>

## 1.2 Les Villes Créatives

Sur la base des expériences des projets comme Know Cities, IMAGINAATLANTICA, CULTURE \* AT, INNOVATE ou Dorna et en construisant sur la valeur des particularités de l'Arc Atlantique, tant maritime que terrestre, cette Commission est chargée de définir l'identité culturelle des villes atlantiques de l'avenir.

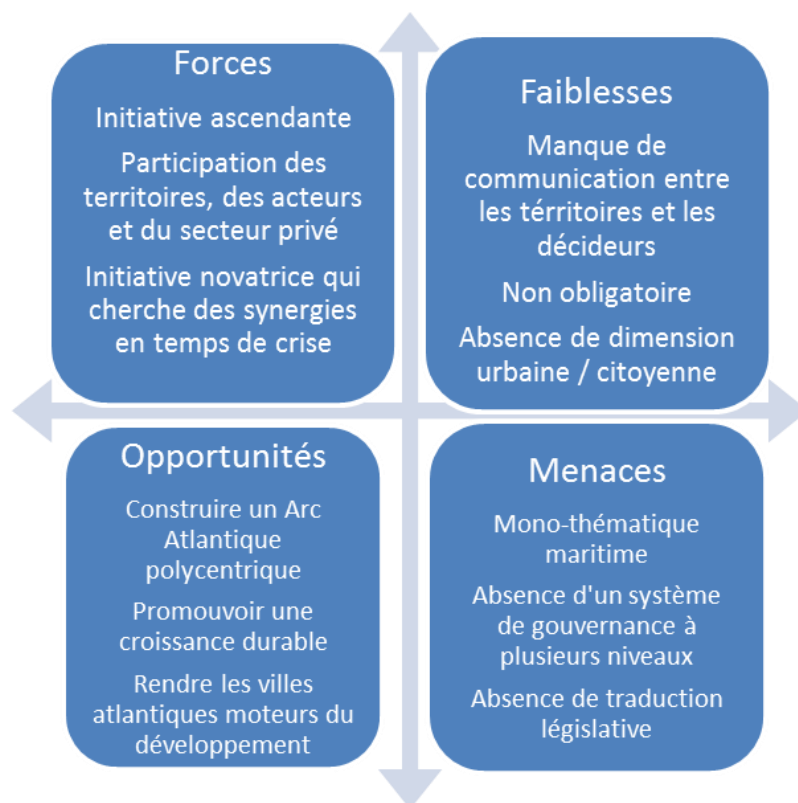
Ainsi, les sujets proposés sont les territoires créatifs, les festivals atlantiques (musique celtique, bandes dessinées), le tourisme durable innovant, le réseautage des Musées atlantiques, la numérisation et la diffusion des contenus, la récupération des routes atlantiques et les liens avec la culture africaine et latino-américaine.

## 1.3 L'action économique et sociale des villes

Dans le contexte difficile de la crise financière et économique en Europe, il faut renforcer les questions concernant la lutte pour un développement économique renouvelé dans les villes atlantiques et des politiques plus efficaces pour l'emploi et l'entrepreneuriat.

Avec une claire dimension d'innovation sociale, les axes suivantes ont été identifiés: l'éducation et la formation pour l'emploi des jeunes, l'entrepreneuriat (surtout pour les jeunes et les femmes), l'économie de proximité, le soutien aux PME et d'autres entreprises dans leurs stratégies d'innovation et internationales, la participation citoyenne et l'échange avec les universités.

## 1.4 Le développement durable et la croissance bleue



*Analyse DAFO de la Stratégie Maritime Atlantique (CVAA, 2013)*

Avec la Charte de San Sébastien en 2008, les villes atlantiques réaffirment leur engagement en faveur du développement durable. De même, la Stratégie Maritime Atlantique représente une opportunité exceptionnelle de faire valoir le potentiel des villes atlantiques à l'égard de la croissance bleue autour des priorités identifiées dans le Plan d'Action<sup>2</sup>.

Dans un développement durable intégré et tenant compte du suivi de la Stratégie Atlantique, cette Commission peut s'occuper de questions telles que le changement climatique, le système (terrestre et maritime) de transport et la mobilité urbaine ; l'économie maritime, le nautisme, les villes portuaires et la pêche durable.

## 2. Le travail en réseau

La CVAA est un réseau de coopération territoriale, basée sur l'identité particulière des Villes de l'Arc Atlantique. Après presque quatorze années d'expérience, la Conférence des Villes de l'Arc Atlantique doit affirmer sa position en tant que Forum Urbain de l'Atlantique, à la fois favoriser la coopération entre ses membres ainsi qu'avec d'autres acteurs de l'Arc Atlantique et européens et inciter les institutions européennes à prendre conscience des intérêts des villes atlantiques (lobby).

### Définition du réseau de villes



Ainsi, on peut définir le travail en réseau comme une dimension transversale, divisée en six axes dirigés par un C symbolique et que représentent les objectifs du Secrétariat Général, prévus par le précédent Plan Stratégique, actuellement en cours:

- ⊙ La CVAA comme un **Club** international des villes atlantiques: le Forum Urbain de la façade Atlantique européenne. Le marketing territorial atlantique est une question clé.
- ⊙ La CVAA comme une **Communauté** qui comprend à la fois les villes et les autres acteurs, et, surtout, les citoyens
- ⊙ **Campagnes**: faire du lobbying, ce n'est pas seulement une question politique : c'est aussi un outil de sensibilisation des citoyens aux affaires européennes, à la défense des intérêts des villes atlantiques et de leurs citoyens
- ⊙ **Coopération**: Grâce à des projets européens et des échanges informels

<sup>2</sup> Promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation, de protéger et de développer le potentiel de l'environnement côtier et maritime, d'améliorer l'accessibilité et la connectivité, de créer un modèle inclusif et durable en ce qui concerne le développement régional.

⊗ **Coaching:** La CVAA reconnue comme un centre de ressources pour les villes atlantiques, en assurant que ses activités contribuent à l'information, la formation et le renforcement des activités européennes des membres

⊗ **Communication:** Rendre les villes de la CVAA, leurs activités et expériences, exemples «remarquables» dans le cadre d'une stratégie de communication notamment basée sur les Médias Sociaux.

Enfin, le réseau devrait renforcer ses liens avec d'autres villes européennes en participant activement à la CECICN. La CVAA a pour volonté d'étudier son positionnement atlantique mondial, afin de renforcer les relations bilatérales de ses membres avec les rives de l'Atlantique.

